

basées en Europe, et à entre 10 et 13 p. 100 de ses avions de combat stationnés en Europe.

Le Secrétaire d'État américain, M. Shultz, a applaudi aux réductions annoncées, en disant qu'elles représentaient un pas important dans la bonne direction. Il a cependant souligné que, même après leur réalisation en 1991, il existerait toujours dans des domaines importants de la structure des forces une asymétrie considérable qui favoriserait l'URSS. D'autres porte-parole occidentaux ont évoqué la possibilité que les réductions s'effectuent surtout chez les troupes de soutien (les forces armées soviétiques comprennent 1,5 million de membres exécutant des travaux dans les domaines des chemins de fer, de la construction, de la protection civile, et le reste), et dans les stocks anciens de chars et de pièces d'artillerie. Le major-général Yuri Lebedev, membre du Grand État-major soviétique, a nié cette assertion pendant une conférence de presse donnée à Moscou le 22 décembre. Il a déclaré que les divisions de chars se retireraient avec tout leur équipement moderne; les armes seront démantelées, et les moteurs récupérés pour être employés dans le civil. Par ailleurs, les observateurs étrangers seront invités à assister à la démobilisation des troupes et à la destruction des armes.

Le lendemain du jour où M. Gorbatchev a fait son discours à l'ONU, les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN réunis à Bruxelles ont révélé des éléments d'une nouvelle proposition occidentale sur la réduction des forces classiques en Europe. La proposition, qui met l'accent sur les armes plutôt que sur les troupes, préconise notamment ce qui suit :

■ Des réductions totales d'environ 50 p. 100 dans diverses catégories d'armements. Par exemple, il n'y aurait pas plus de 40 000 chars approximativement, dans l'ensemble de l'Europe. Si l'on voulait établir des niveaux égaux de part et d'autre, comme divers dignitaires l'ont donné à entendre, le Pacte de Varsovie devrait éliminer au moins 37 000 chars, comparativement à seulement 2 000 du côté de l'OTAN. De même, des coupures disproportionnées seraient nécessaires aux chapitres de l'artillerie et des véhicules blindés de transport

de troupes, pour parvenir à l'égalité à un niveau légèrement inférieur à celui que l'Occident maintient actuellement.

■ Des limites nationales qui équivaldraient à environ 30 p. 100 des

sur le désarmement et la sécurité, projets qui lui venaient de sa Première Commission. Sur les quarante-quatre résolutions mises aux voix, le Canada a voté vingt-quatre fois pour, cinq fois contre, et

nucléaires (ICE) qui furent les plus difficiles. Le Canada s'est abstenu lors du vote sur la résolution 43/63A, qui exhortait la CD à amorcer des négociations au sujet d'un traité concernant l'ICE, et sur la résolution 43/63B, qui proposait de transformer le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires (PTBT) en un accord sur l'interdiction complète. Le Canada a co-parrainé la résolution 43/64, qui prie la CD d'intensifier ses travaux sur la question et qui exhorte les pays à adhérer davantage au PTBT; la résolution a été adoptée par 146 voix contre deux (les États-Unis et la France), avec six abstentions. Notre pays a voté pour la résolution 43/70 sur la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique; seuls les États-Unis ont voté contre, et il n'y a eu aucune abstention dans ce cas.

En bref

■ Le 31 décembre, l'Inde et le Pakistan ont signé un accord par lequel chaque pays s'engage à ne pas attaquer les installations nucléaires de l'autre, y compris les centrales nucléaires, les laboratoires de recherche et les usines d'enrichissement d'uranium. Aux termes de l'entente, chaque pays fera connaître chaque année à l'autre l'emplacement exact de ses installations.

■ Le 25 janvier, le ministre canadien de la Défense nationale, M. Perrin Beatty, a annoncé que notre pays avait invité les autorités soviétiques à visiter le centre de recherches sur les armes chimiques, à Suffield (Alberta), et à observer la destruction des vieux stocks d'AC. Il a révélé qu'à l'exception d'une petite quantité, les seize tonnes constituant l'arsenal canadien actuel seront détruites au cours d'une période de trois ans, par suite d'audiences tenues au sujet des incidences écologiques. Un porte-parole de l'ambassade soviétique à Ottawa a déclaré que son pays accepterait l'invitation du Canada et que, de son côté, l'URSS inviterait fort probablement des représentants du Canada à venir inspecter ses propres installations. □

— RON PURVER

Calendrier

9 mars : ouverture, à Vienne, des Négociations sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité, et des Pourparlers sur les forces armées conventionnelles en Europe.

Avril-mai : réunion du Groupe de planification nucléaire de l'OTAN, à Bruxelles.

du 1^{er} au 5 mai : première réunion, à New York, du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, qui doit avoir lieu en 1990.

quantités totales dans une catégorie donnée (par exemple, pas plus de 12 000 chars). Cela obligerait l'URSS à liquider 15 000 chars de plus que le chiffre annoncé par M. Gorbatchev à New York.

Finalement, après plus de deux ans, la conférence d'examen de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) s'est terminée le 17 janvier à Vienne, avec la signature d'un Document de clôture établissant deux nouvelles tribunes pour les négociations sur la limitation des armements qui doivent s'amorcer dans cette ville en mars. Il y aura tout d'abord les Négociations sur les forces armées conventionnelles en Europe, auxquelles participeront les vingt-trois membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie. Ces négociations remplaceront les pourparlers MBFR qui n'ont rien donné en quinze ans, et elles viseront toute l'Europe, depuis l'Atlantique jusqu'à l'Oural. La deuxième tribune s'intéressera aux mesures propres à accroître la confiance et la sécurité en Europe et elle succédera à la Conférence de Stockholm qui a été couronnée de succès en 1986; les trente-cinq membres de la CSCE y participeront.

Le Canada et la limitation des armements à l'Assemblée générale de l'ONU

■ Le 7 décembre, la 43^e Assemblée générale de l'ONU a reçu soixante-douze projets de résolution

il s'est abstenu dans quinze cas. Sa position différait de celle des États-Unis dans trente cas sur quarante-quatre (68 p. 100). Notre pays a présenté une résolution (43/75K) dans laquelle il exhortait la CD à s'interroger sur l'interdiction de produire des matières fissibles à des fins militaires. La résolution a été adoptée par 144 voix contre une (la France), avec sept abstentions. Le Canada a co-parrainé seize autres résolutions. Il a voté contre cinq résolutions, soit celles concernant la sécurité des États non nucléaires (43/68), le gel de la production nucléaire (43/76B), l'interdiction d'utiliser les armes nucléaires (43/76E), le non-recours en premier aux armes nucléaires (43/78B), et l'arrêt de la course aux armements nucléaires (43/78E).

M. Douglas Roche, ambassadeur du Canada pour le désarmement, qui présidait la Première Commission, a énuméré les principales réalisations de cette dernière : le fusionnement de projets de résolution sur la vérification, les transferts d'armes, le gel de la production nucléaire, l'espace extra-atmosphérique et la communication d'informations objectives sur les questions militaires (dans ce dernier cas, il y a eu intégration d'un projet de résolution britannique et d'un texte parrainé par les pays du Pacte de Varsovie); trois résolutions sur les AC adoptées par consensus; une résolution sur les transferts d'armes, qui a représenté une « percée », aux dires de M. Roche; et des résolutions sur le déversement de déchets industriels et nucléaires en Afrique. D'après M. Roche, ce furent les débats sur l'espace extra-atmosphérique et l'interdiction complète des essais